

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN PROJET D'EXTENSION DE
RÉSEAU À DRUMMONDVILLE (« SECTEUR SAINT-NICÉPHORE »)**

ANALYSE FINANCIÈRE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#);
 - (ii) Pièce [B-0014](#), réponse 2.1;
 - (iii) Pièce [B-0014](#), réponse 2.3
 - (iv) Pièce [B-0006](#), p. 13.

Préambule :

- (i) Gaz Métro présente les calculs ainsi que les hypothèses retenues de l'analyse financière.
- (ii) « *Suivant ce processus, Gaz Métro a établi que le montant du dépôt serait de 124 770 \$ conformément à la section 8 des Conditions de service et Tarif. Le client en a été avisé et le montant devrait être payé une fois que la Régie aura donné son approbation au Projet.* »
- (iii) « *Gaz Métro est confiante que le client renouvellera son contrat à l'échéance du terme de 10 ans. De plus, de nouveaux clients pourraient se raccorder à la conduite sur l'horizon du Projet.*

Conformément à l'article 4.3.4 des Conditions de service et Tarif, aucune contribution n'est demandée du client, car selon les résultats de l'analyse financière, le Projet est rentable. Le taux de rendement interne (TRI) du Projet est évalué 6,01 %, supérieur au coût en capital prospectif de 5,28 % approuvé par la Régie dans sa décision D-2016-156. Les critères du calcul de la rentabilité de projets ont été appliqués tels qu'approuvés par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-90-60. » [nous soulignons]

- (iv) Au Tableau 5, Gaz Métro présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction.

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer que le montant du dépôt de 124 770 \$, tel que mentionné à la référence (ii) n'a pas d'impact sur la rentabilité du Projet.

Le cas échéant, veuillez déposer une analyse financière mise à jour selon le format de la référence (i) en incluant le montant du dépôt de 124 770 \$. Veuillez élaborer.

- 1.2 En lien avec les explications présentées à la référence (iii), veuillez indiquer qu'advenant une situation de dépassement de coûts où le Projet devient non rentable, si Gaz Métro

prévoit demander une contribution financière au client conformément à l'article 4.3.4 des Conditions de service et Tarif. Veuillez élaborer.

NORMES TECHNIQUES

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p.9;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p.8;
 - (iii) Pièce [B-0014](#), réponse 4.6.

Préambule :

(i) *« Après avoir raccordé Productions Horticoles Demers, la capacité résiduelle sera de 700 m³/h en période hivernale et de 1 300 m³/h en période estivale dans le secteur du parc industriel. C'est cette capacité que l'usine d'asphalte, une fois raccordée, utilisera potentiellement durant la saison de production. »*

(ii) *« Comme indiqué à la section 2.1, dans l'éventualité d'un raccordement de l'usine d'asphalte, il ne restera plus qu'une capacité limitée pour les clients qui sont directement sur le tracé durant la période de production d'asphalte. Une usine d'asphalte n'opérant généralement pas sur 12 mois (sa production étant généralement limitée à la période estivale), cela permet de libérer des capacités pour les autres périodes telles que l'hiver. Pour offrir des capacités sur ce tronçon, il faudra limiter l'usine d'asphalte à des périodes de consommation et à une capacité maximale spécifiques.*

Près du point de raccordement du nouveau réseau se trouve un parc industriel situé à l'angle de l'autoroute 55 et de la route 139 (chemin de l'Aéroport) (voir carte à la pièce Gaz Métro-1, Document 2). Des clients ont déjà commencé à s'y implanter. Les besoins futurs totaux ne sont pas encore connus. Selon la capacité qui pourrait être demandée, il faudra réaliser une extension du réseau de classe 1 200 kPa sur près de 3,1 km (en jaune sur la carte) afin de rehausser la capacité à l'entrée du parc et par le fait même rehausser la capacité sur le nouveau tronçon proposé vers Productions Horticoles Demers ». [nous soulignons]

(iii) *« La capacité horaire maximale du Projet est de 900 m³/h. » [nous soulignons]*

Demandes :

2.1 Veuillez expliquer à l'aide d'un exemple chiffré comment les capacités résiduelles en périodes hivernale et estivale présentées à la référence (i) ont été établies.

Veuillez présenter et concilier votre réponse en tenant compte de celle présentée à la référence (iii).

- 2.2 Selon la connaissance de Gaz Métro du marché avoisinant le parc industriel situé à l'angle de l'autoroute 55 et de la route 139, veuillez élaborer sur le potentiel d'utilisation de la capacité résiduelle du Projet, en périodes hivernale et estivale, sans toutefois devoir réaliser une extension du réseau de classe 1 200 kPa, telle que mentionnée à la référence (ii). Veuillez élaborer.